

A PROPOS D'UN MALAISE DANS LA PSYCHANALYSE (2011)

Albert MAITRE

Un certain nombre de faits semble témoigner d'un reflux des positions occupées par la psychanalyse dans les champs du traitement de la souffrance psychique et de la culture. Elle est ainsi en voie de disparition dans l'Université et contestée comme référence pour penser le symptôme dans les institutions soignantes. Les psychanalystes évoquent une raréfaction des demandes de cure ; les associations de psychanalystes semblent en panne de vocations et déplorent une certaine désaffection de leurs membres pour la cause psychanalytique.

Ce malaise n'est pas récent. Il remonte aux années 90 du siècle précédent et il n'est pas limité à la psychanalyse. Il est tout aussi présent dans le monde de l'éducation, de la justice et des savoirs en général. Il fait suite, dans l'après guerre froide, à la domination des thèses « reagano-thatchériennes » dans le champ du politique. Ces thèses consistaient à promouvoir le primat de l'économie sur le politique et plus particulièrement du capitalisme financier sur le capitalisme industriel. Leur application fut la mondialisation de l'économie, selon le dogme fallacieux d'une auto-régulation des marchés, ainsi qu'un déplacement des lieux de pouvoir du politique aux institutions financières (banques). A l'échelon local ce changement peut se résumer par leitmotiv: tout doit être dirigé comme une entreprise ?. Ce qui implique un primat sur la fabrication d'objets dégageant de la plus-value. En d'autres termes, privilégier des objectifs quantitatifs au détriment d'un aspect qualitatif et en particulier d'une visée sociale. L'instrument de cette orientation va être l'expertise et son pendant, l'évaluation. Ces deux aspects sont, actuellement, les signifiants-maitres par lesquels le pouvoir politique communique et impose ses décisions. Celui-ci applique avant et surtout depuis la crise financière de 2008 ce qui s'impose aux populations des pays occidentaux, un réajustement vers le bas de leurs revenus, compte-tenu de la part déclinante qu'elles prennent dans

l'économie mondialisée. Ceci se traduit au premier chef par une restriction imposée des dépenses d'éducation et de santé. Celle-ci étant voilée par une stratégie de communication invoquant la modernisation nécessaire à une meilleure performance des services. Pour s'accomplir, un tel dessein requiert une disqualification préalable des savoirs qualifiés tels qu'on peut le constater actuellement dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il s'agit de réduire tout acte professionnel à un protocole standardisé applicable impersonnellement par un agent interchangeable. Le moyen de cette disqualification repose sur une pratique de l'évaluation des actes professionnels où la quantification d'items tient lieu de vérité alors qu'est négligé voire forclus, un aspect qualitatif témoignant d'effets sur la condition subjective. Ces transformations dépassent le cadre local de telle ou telle pratique professionnelle, elles dénotent un changement dans la structure discursive du lien social. Il ne s'agit pas simplement d'un changement de discours, mais d'une atteinte du discours au profit de la communication. Il convient de prendre la mesure de cette pratique du langage qu'est la communication. Un discours implique une adresse et l'attente d'un assentiment, ce qui témoigne de son incomplétude, soit qu'il traite symptomatiquement de l'impossible. La communication vise, elle, à imposer un sens univoque et déterminé par quelque expertise à tel ou tel problème social et donc à justifier une pratique de pouvoir devant s'imposer à tous. Cette dérive du politique, accentuée par les moyens modernes de communication a des effets sur la condition subjective et sur la fonction de la parole dans le champ social où le sujet est de plus en plus traité comme une variable d'ajustement. En d'autres termes, les procédures d'évaluation et de communication conduisent à ce qu'il soit traité comme un objet, ce qui n'a, au fond, rien d'étonnant puisqu'elles s'inspirent du modèle d'une science idéale; laquelle rêve d'un univers parfaitement réductible au quantifiable.

Les conséquences de cette idéologie pour le sujet ont été relevé depuis longtemps par les psychanalystes et d'autres cliniciens. Il s'agit essentiellement d'une expression de la souffrance

psychique, qu'il faut entendre comme celle d'un sujet en souffrance, qui se caractérise par l'immixtion de l'objet telles que l'illustrent les addictions et la « maladie » de notre temps, la dépression. Lui font pendant, ce qui est perçu comme la prévalence d'un individualisme forcené et un culte de l'image qui traduisent les suppléances d'un Ego aux effets délétères de la disqualification de la fonction de la parole.

L'INCONSCIENT C'EST LE SOCIAL

Cette affirmation de Lacan pour nous rappeler qu'il n'y a pas d'extraterritorialité de la psychanalyse par rapport au contexte social où elle se pratique. Les modifications de la clinique de la souffrance subjective ne se résument pas à la prévalence de certains symptômes. Les modalités même de la demande adressée à l'analyste se sont transformées. Nos collègues insistent sur la rareté des demandes d'analyse, au sens de la cure-type. Par contre, ils soulignent la fréquence d'appels qui pourraient se résumer par un: « je vais mal, j'ai besoin de parler » et si un tel à appel l'analyste répond en énonçant sa pratique exclusive de la cure-type, il s'entend alors répondre: « c'est trop long et(ou) trop cher, je préfère envisager une psychothérapie ». Ceci rend compte du développement des pratiques psychothérapiques à un point tel que l'Etat s'est cru devoir légiférer sur l'usage du titre de psychothérapeute.

Il y a donc une problématique d'apparence paradoxale dans la plainte aujourd'hui puis quelle associe un évitement de la psychanalyse à une demande d'un lieu pour parler. Ce paradoxe, en fait tient à une conception de la cure psychanalytique qui reposerait sur une indication posée après quelques entretiens préliminaires à but diagnostique et pronostique d'analysabilité. Comme si la pratique de la psychanalyse pouvait se réduire à une technique du traitement des névroses. Alors que les conditions d'une psychanalyse reposent sur la parole et ses effets. Les psychanalystes demeureront un lieu d'adresse de la souffrance psychique s'ils consentent à l'accueillir quelque soit le symptôme. C'est le désir de l'analyste qui donnera à son écoute et à sa pratique une orientation susceptible de produire un analysant. Ce type de situation devient

fréquent et amène nos collègues à se demander si leur pratique ne relève pas de la psychothérapie. Psychanalyse et psychothérapie se distinguent par la réponse de l'analyste à la demande d'amour soit à la névrose de transfert. Dans une perspective qui se voudrait psychothérapique l'établissement d'une névrose de transfert permet une conversion du symptôme qui, avec l'effet cathartique de la parole, permet un allègement non négligeable de la souffrance psychique avec des effets satisfaisants pour la vie sociale du sujet. Une écoute d'orientation psychanalytique, parce qu'elle produit une névrose de transfert a des effets semblables. Mais le désir de l'analyste permet d'aller au delà, c'est à dire vers une analyse de la névrose de transfert et une dissolution possible du transfert. Certes une telle orientation implique le passage dans des délais plus ou moins longs selon les cas au dispositif de la cure-type avec la nécessaire soustraction de l'analyste du champ scopique. Ainsi psychanalyse et psychothérapie s'opposent essentiellement quant au but. Elles sont confondues temporellement dans leurs effets immédiats. C'est l'orientation de l'écoute et le type de réponse la demande, soit le désir d'analyse chez l'analyste, qui permettra un passage à l'analyse quelques soient les conditions primitives d'adresse à un analyste. Ainsi, la pratique de nos collègues semble revêtir, dans un nombre non négligeable de situations la forme dites des « entretiens préliminaires » prolongés asymptotiquement parfois, mais dont l'orientation n'hypothèque pas un passage à l'analyse. Si bien qu'ils se sont mis douter de la nature de leur acte, d'autant plus que dans le social ils ont été confronté à la législation sur l'usage du titre de psychothérapeute et que se posent donc pour eux la question d'un choix d'appellation de leur pratique voire de leur existence matérielle. Ce choix peut relever des arrangements, voire de l'adaptation de l'ego ou d'un désir. Dans ce cas on a plus le choix, il s'impose au sujet. D'où procède ce désir si ce n'est de l'expérience de la cure de l'analyste et de son terme caractérisé par un passage à l'analyse, lequel peut donner lieu à sa formalisation dans le dispositif de la Passe. Mais comme son nom l'indique cet effet peut n'être que passager et circonstanciel

puisque'il repose essentiellement sur une pratique de la parole. C'est dire qu'il nécessite une relance permanente. La cure, fut-elle déclarée didactique ne confère pas un être-analyste, comme on peut se dire médecin ou psychologue après avoir obtenu un diplôme universitaire. Si le désir d'analyste est un produit de la cure, soit d'un dispositif de parole, cela implique que seule la poursuite d'une pratique de la parole permet à un analyste de soutenir sa fonction. Nos associations de psychanalystes sont les lieux destinés à cette fin. Dans ce sens, après la cure, elles sont instituantes de la psychanalyse et ont un rôle déterminant pour sa transmission. Mais elles rencontrent alors une contradiction, celle qui oppose le singulier de l'acte analytique avec les dérives moïques du collectif et qui, comme le montre l'histoire du mouvement analytique depuis Freud, constituent les résistances à la psychanalyse. Si bien que nous pouvons relever une autre composante du malaise dans la psychanalyse qui est propre au lien social des analystes. Ceux-ci semblent avoir été incapables de penser un type de lien social qui ne reproduirait pas, à plus ou moins long terme, des résistances à la psychanalyse. Pourtant les tentatives depuis Freud et Lacan n'ont pas manquées. Inaugurées dans l'euphorie des commencements et s'achevant finalement par des crises, scissions ou par une bureaucratisation stérilisante. Tout semble se passer comme si les passions du collectif demeuraient immunes aux effets de la cure. Devons-nous nous résigner à ce constat ou tenter d'en approfondir les raisons? Si nous choisissons cette dernière option, nous sommes amené à reconsidérer ce qui fonde un lien social et nous pousse à nous reconnaître dans telle ou telle appartenance groupale. Les suites de la dissolution de l'Ecole Freudienne de Paris ont révélés que les analysants, anciens ou en cours, se sont dirigés le plus souvent, vers l'association de leur analyste. Ceci pour souligner la dimension transférentielle à l'oeuvre dans un tel choix. Ce transfert peut avoir des consistances diverses. Il peut être animé par une identification aux signifiants-maitres d'une orientation doctrinale ou relever d'une identification imaginaire à un leader, conformément à ce que Freud nous a appris dans sa Massenpsychologie. Ces deux

dimensions du transfert semblent indissociables dans le champ social et cela rend compte de la psychopathologie des groupes. Le collectif semble produire à terme une certaine dégénérescence des idéaux fondateurs. Plus que d'imputer ce ravalement à un atavisme grégaire de la nature humaine, ne faudrait-il pas se référer à la dimension signifiantes de ces idéaux ? Dès lors que ceux-ci sont figés, parfois en mots d'ordre, ne constituent-ils pas des signes d'appartenance imaginaire. Les signifiants s'usent à se répéter et y perdent leur dimension créative en ne renvoyant plus à d'autres signifiants. Nous nous trouvons devant une contradiction. L'orientation psychanalytique repose sur un certain nombre de concepts qui ne peuvent devenir caducs sans la remettre en question. En même temps leur psalmodie fait chapelle pour ne pas dire secte et les rend stériles. Cette contradiction peut se poser en d'autres termes, si nous nous souvenons que la psychanalyse ne se réduit pas à nos débats «scientifiques» et que son centre de gravité est constitué par une parole en acte adressée à un sujet supposé au savoir inconscient. Soit l'association libre, celle-ci a-t-elle cours dans les associations psychanalytiques ? Pas suffisamment, et chaque association s'est fondée en invoquant une orientation qui serait la « vraie » psychanalyse. Freud semblait n'avoir aucune confiance dans les capacités d'une association à maintenir une telle orientation puisqu'il avait créé un comité secret chargé d'y veiller. L'histoire a montré qu'il aurait fallu un autre comité pour superviser ce premier comité. En bref, cette solution de garantie se révèle inconsistante. Nous avons donc à faire avec ce qui fait symptôme dans le lien social des analystes et une dimension paranoïaque dès sa constitution dans cette appropriation de la « Vraie » psychanalyse. Ceci, rend compte d'une non reconnaissance des associations entre elles et plus particulièrement de la dimension didactique d'une cure pratiquée avec un analyste n'appartenant pas à l'association où un analyste voudrait s'inscrire. La maladie infantile des associations psychanalytiques relève donc de traits plus ou moins affirmés qui font évoquer des défenses de type paranoïaques. Freud nous rappelait que l'appareil psychique était peu

enclin au changement et que sa pente la plus naturelle allait plutôt dans le sens de la répétition. Le changement venait toujours du dehors en imposant une perte d'objet qui conduisait à une nécessaire adaptation de l'appareil psychique. Les associations psychanalytiques sont soumises à une telle épreuve depuis quelques décennies, ce qui a ébranlé pour certaines d'entre elles leur auto suffisance et les a conduit à se parler et à nouer des liens. Parmi ceux-ci nous pouvons évoquer l'Inter-associatif européen de psychanalyse.

Certes sa constitution est souvent présentée comme un acte de solidarité et de défense d'associations issues de la dissolution de l'EFP face aux tendances hégémoniques d'associations psychanalytiques affichant une présence mondiale. Cet aspect circonstanciel a été dépassé par ce qu'à mis en jeu cette expérience d'un lien inter-associatif où chaque association, quelque soient le nombre de ses membres, compte pour une. L'invention heureuse de cette initiative fut d'éviter la mise en place d'une structure permanente de direction au profit d'une coordination assurée par une permutation des délégués des associations participantes. Ce dispositif instituait ainsi un lieu où les associations qui ne se considéraient « pas-toutes » pouvaient se parler. Chacune a pu prendre la mesure des effets d'une telle pratique selon la fonction et l'importance qu'elle lui attribuait. Le signifiant « inter » allait être, par son équivocité, le révélateur des positions politiques des associations participantes. Pour les unes l'_AEP était un lieu où pouvait se questionner les points vifs de la psychanalyse. « L'Inter » étant connoté de l'altérité nécessaire à un lieu d'adresse, pour s'extraire du convenu propre à la familiarité qui caractérise nos fréquentations habituelles dans nos associations respectives. Pour d'autres, « l'Inter » évoquait plutôt une signification fédérative et un risque éventuel qu'il parle au nom d'une pluralité d'associations. C'est pour cela qu'il importait d'y être et d'abord pour empêcher cette éventualité. Cette bivalence du signifiant « inter » s'est révélé à propos de l'élaboration de la loi régissant l'usage du titre de psychothérapeute. Rappelons que cette loi a eu un temps de gestation assez long. Quand

l'Inter a eu connaissance de ses premières élaborations, un débat eu lieu et une position majoritaire opposée à ce projet s'est manifestée. C'est alors que certaines associations ont contesté une prise de parole publique au nom d'un « inter », se réservant seules le droit de parler au nom de leurs adhérents. On sait par ailleurs, qu'elles avaient fait le choix du groupe dit « de contact » qui pensait, par une pratique des anti-chambres ministérielles, pouvoir infléchir le texte de loi dans le sens qui leur serait favorable. Avec le résultat que l'on sait.

Une fois promulgué, nous avons assisté à un nouveau clivage entre les associations, certaines optant pour participer activement à la formation des futurs psychothérapeutes et la majorité s'y refusant.

Il est éclairant que la crise de l'Inter se soit manifestée sur la question des psychothérapies qu'on aurait tort de réduire aux aspects réglementaires des statuts professionnels. Ce qui se questionne dans ce débat c'est la nature même et la vocation de l'institution psychanalytique. Sa fonction est-elle d'être une association de psychanalystes ou une association pour la psychanalyse ? Pas l'une de ces options sans l'autre ; car l'oubli d'une de ces deux dimensions de l'association psychanalytique serait funeste à la transmission de la psychanalyse. Mais peut-être qu'une association ne peut toute seule soutenir cet enjeu du fait de l'inertie propre au collectif qui le conduit à jouir du familier, du consensus. C'est là que le signifiant « inter » peut exercer sa fonction de relance dans la mesure où il demeure un lieu de parole.